

LE GUIDE DU TRI

Comment trier efficacement mes déchets ?

J' 
MA VALLÉE
JE TRIE



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE LA VALLÉE
DE MUNSTER

Plus d'infos au 03 89 77 50 32
ou sur www.cc-vallee-munster.fr



Ça y est, le nouveau schéma de collecte de nos déchets va entrer en application à partir du 1^{er} janvier prochain !

Rendu indispensable pour la maîtrise des coûts du service aux habitants, cette réorganisation est basée sur la généralisation de l'apport volontaire du tri.

Nous ne pouvons réussir ensemble le sauvetage de notre belle planète Terre qu'en réduisant nos déchets à la source et en les triant au maximum pour qu'ils soient réutilisés par les nombreuses filières de recyclage.

Le présent guide vous donne ainsi toutes les clés pour réussir votre tri et diminuer très fortement le poids des ordures ménagères résiduelles qui partent à l'incinération. Il en va de la qualité de notre environnement à tous et nous avons besoin du geste civique de tri de chacun.

Je sais pouvoir compter sur tous les habitants et visiteurs de notre Vallée de Munster pour pratiquer volontairement le noble geste du tri.

« J'aime ma Vallée, je trie », quel beau slogan !

D'avance, merci à toutes et tous pour votre aide.
Vielmohl Merci fer's Mettmàcha !

Le Président,
Norbert SCHICKEL

Le Vice-Président,
Daniel FURTH

LES CONSIGNES DE TRI

COMMENT TRIER ET RECYCLER

les 10 500 tonnes annuelles de déchets produits par l'ensemble des habitants de la Vallée de Munster ?

636

Kg de déchets par an et par habitant

5 GROUPES DE DÉCHETS

Dans la poubelle

p 4



Les déchets restants après le tri.

Les conteneurs de proximité pour le tri

p 5

Bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal, tous les papiers, briques et emballages en carton.



Les conteneurs de proximité pour le verre

p 5

Tous types de contenants en verre.

Pensez à enlever les bouchons et couvercles.



Au Centre de Valorisation

p 6

Tous les déchets valorisables : gravats, bois, déchets verts, encombrants, incinérables, petits et gros électroménagers...



Le compostage

p 7

Tous les déchets organiques : les déchets de cuisine, de jardin... Vous pourrez ensuite réutiliser ce compost comme engrais ou paillage.



LES ORDURES MÉNAGÈRES



LES ORDURES MÉNAGÈRES

sont collectées une fois par semaine selon le planning ci-dessous

COMMUNES	JOUR DE COLLECTE
Breitenbach*	Lundi
Eschbach-au-Val*	Lundi
Griesbach-au-Val*	Jeudi
Gunsbach*	Lundi
Hohrod	Vendredi
Luttenbach*	Lundi
Metzeral	Lundi
Mittlach	Mercredi
Muhlbach	Lundi
Munster	Vendredi
Sondernach	Lundi
Soultzbach-les-Bains	Jeudi
Soultzeren*	Mardi
Stosswihr	Mardi
Wasserbourg	Mercredi
Wihr-au-Val*	Jeudi

RATTRAPAGE

DES JOURS FÉRIÉS 2020

La collecte est assurée les jours fériés sauf les :

- 1^{er} janvier
 - 1^{er} mai
 - 25 décembre
- où la collecte aura lieu le lendemain.

* COLLECTE EN MICRO-BENNE LE MERCREDI

Les foyers concernés sont informés directement par leur mairie respective.

Recommandations

Sortir les bacs la veille de leur collecte et les rentrer dans les meilleurs délais.



LES POINTS DE COLLECTE DE PROXIMITÉ

VILLAGES	RUES/LIEUX
Breitenbach	Rue de la Filature (parking Belle Époque) ●● Route de Muhlbach ●● Rue de la Gare (parking Piles d'Alsace) ●●
Eschbach-au-Val	Face au Plateau Sportif (mairie) ●● Chemin Baechlé ●● Rue du vieux chemin ●● Chemin de l'église ●
Griesbach-au-Val	Rue des Primevères (parking Club House) ●● Rue de la Poste ●●
Gunsbach	Rue des champs (ateliers municipaux) ●● Weier (devant gendarmerie) ●●
Hohrod Hohrodberg	Rue Principale (parking mairie) ●● Épingle au dessus de l'hôtel Panorama ●● Chemin du Baron de Coubertin (camping) ●●
Luttenbach	Chemin du Nagelstall ●●
Metzeral	Parking de la gare ●● Route de Sondernach (usine Bel Air) ●● Rue de Muhlbach (devant pharmacie) ●●
Mittlach	Parking Valneige ●●
Muhlbach	Rue de la Gare ●● Rue de l'Église ●● Route du Gaschney ●●

● Conteneur de tri ● Conteneur de verre

Pour éviter les nuisances sonores, merci de déposer votre tri dans les conteneurs de 7h à 20h.
Tout dépôt sauvage à côté des conteneurs est passible d'une amende.

VILLAGES	RUES/LIEUX
Munster	Rue du 9 ^{ème} Zouaves (en face du U express) ●● Rue du Docteur Heid (camping car) ●● Vieille Rue ●● Place de la Gare ●● Rue des Clefs ●● Rue du Tilleul ●● Rue Loewel ●● Place de la Tuilerie (Espace culturel Saint-Grégoire) ●● Rue des Mélèzes ●● Rue des Aulnes ●● Rue de Colmar ●● Route de Gunsbach (camping) ●● Rue des Artisans ●● Chemin du Moenchberg ●●
Sondernach	Rue Principale (parc Anne Aymone) ●● Rue de l'Emm (parking cimetière) ●●
Soultzbach	Rue de l'Église (face dépôt pompiers) ●● Rue de Munster (face crèche) ●●
Soultzeren	Route de la Schlucht (salle polyvalente) ●● Route du Wettstein ●●
Stosswihr	Rue Germain Motte (caves du chalet) ●● Rue d'Ampfersbach (face Tapis Rouge) ●●
Wasserbourg	Parking de la Mairie ●●
Wihr-au-Val	Rue de la Gare (Parking salle polyvalente) ●● Rue du G ^{al} de Lattre (au dessus de l'école maternelle) ●● Rue de Gunsbach ●●

LE CENTRE DE VALORISATION DE LA VALLÉE DE MUNSTER

Route de Gunsbach // 03 89 77 01 99

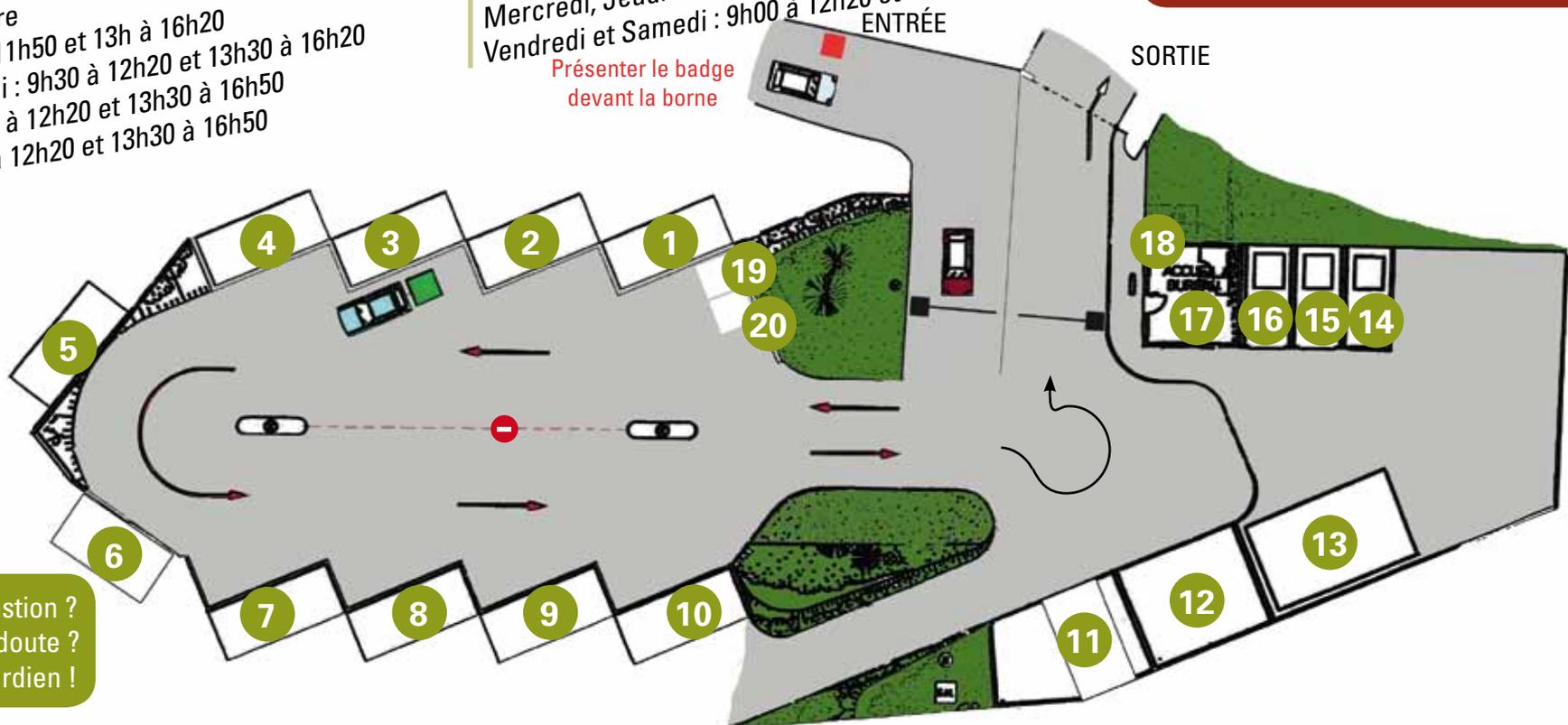
Horaires d'ouverture du 1^{er} octobre au 31 mars :

Lundi : fermeture
 Mardi : 9h30 à 11h50 et 13h à 16h20
 Mercredi, Jeudi : 9h30 à 12h20 et 13h30 à 16h20
 Vendredi : 9h30 à 12h20 et 13h30 à 16h50
 Samedi : 9h00 à 12h20 et 13h30 à 16h50

Horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 30 septembre :

Lundi : fermeture
 Mardi : 9h30 à 11h50 et 13h00 à 17h50
 Mercredi, Jeudi : 9h30 à 12h20 et 13h30 à 17h50
 Vendredi et Samedi : 9h00 à 12h20 et 13h30 à 17h50

Présenter le badge
devant la borne



L'accès au centre de valorisation est réservé aux habitants de la vallée de Munster, détenteurs du badge d'accès.

Si vous ne l'avez pas encore, vous pouvez en effectuer la demande en ligne sur www.cc-vallee-munster.fr

Une question ?
 Un doute ?
 Demandez au gardien !

- 1 **Gros cartons** pliés à plat.
Tout sac fermé interdit.
- 2 3 **Déchets Verts** (tontes, taille, feuillage, plantes, branchages...)
- 4 **Gravats** (graviers, cailloux, carrelage, terre, pierres, sable, béton, briques, dalles, porcelaine, céramique...)
- 5 **Bois**
- 6 **Eco-Mobilier** (mobilier usager)

- 7 8 **Incinérables** (tous les objets qui ne rentrent pas dans les autres catégories de déchets et qui peuvent être incinérés car ils sont de gabarit inférieur à 1 mètre)
- 9 **Métaux** (ferrailles, vélos, grillage, tubes, tôle, barres métalliques, objets en fonte...)
- 10 **Déchets ultimes** (tout ce qui ne va dans aucune autre benne)

- 11 **Plâtre**
- 12 **Déchets Électriques et Électroniques** (DEEE – petits appareils ménagers et écrans)
- 13 **Produits Ménagers Spéciaux** (solvants, diluants, aérosols, peintures et autres produits chimiques...) à raison de 5 maximum par jour
- 14 **Huiles** (minérales, végétales, de moteur)

- 15 **Déchets Électriques et Électroniques** (DEEE – réfrigérateurs, congélateurs, lave-linge, lave-vaisselle...)
- 16 **Batteries, ampoules, néons, cartouches d'encre**
- 17 **Textile et Chaussures**
- 18 **Radiographies médicales**
- 19 **Capsules Nespresso**
- 20 **Piles**

DEPOTS INTERDITS

- Les ordures ménagères.
- Les déchets toxiques, radioactifs ou présentant des risques pour les personnes ou l'environnement
- Les déchets liquides
- Les médicaments et DASRI qui devront être repris par les pharmacies.
- Les pneus (collecte annuelle proposée au mois de juin)
- L'amiante ciment
- Les bouteilles de gaz, les extincteurs
- Les enrobés et macadam
- Les bouteilles et bocaux en verre (à déposer dans les différents conteneurs VERRE du territoire)





QUE FAIRE DE MES DÉCHETS VERTS ?

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Que peut-on y mettre ?

- Des ressources humides : tontes de pelouse fraîches
- Des ressources sèches : toutes les pelouses séchées, tailles de haies broyées ou coupées, feuilles mortes
- Épluchures, marcs de café et cendres de bois refroidies.

Comment composter ?

1. Déposer les différentes ressources dans le composteur (épluchures, tontes, feuilles, etc.)
2. Mélanger à l'aide d'une fourche
3. Patienter, aérer et arroser si nécessaire
4. Récolter le compost mûr après 4 à 8 mois, utiliser en épandage ou mélangé à la terre.

La CCVM met à votre disposition des composteurs de 600 litres au prix de 10€. Renseignements au 03 89 77 50 32.



LA TONTE

Utiliser la tonte pour faire du paillage, cela évite la prolifération des mauvaises herbes tout en conservant l'humidité du sol. Pratiquer le Mulching évite de ramasser l'herbe.

LA TAILLE DES HAIES ET ARBUSTES

Pensez au broyage, il est utilisable en paillage ou pour le composteur

Pratiquer ces gestes simples évite le transport des déchets verts.
Vous trouverez l'ensemble de ces pratiques dans « le Petit Manuel des Ressources au jardin », téléchargeable sur notre site Internet www.cc-vallee-munster.fr



Une question ?

Communauté de Communes de la Vallée de Munster
9 rue Sébastopol - 68140 Munster

ccvm@cc-vallee-munster.fr ou 03 89 77 50 32

Lundi, mercredi et vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h30

Mardi et jeudi : 9h - 12h

Toute l'information sur **www.cc-vallee-munster.fr**

Avec le soutien de

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.